



## **Municipalité de Saint-Norbert** **séance** **ordinaire du 9 novembre 2015**

Municipalité  
de St-Norbert

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Norbert tenue le lundi le 9 novembre 2015 à 20 heures, au lieu ordinaire des séances, au 4 rue Laporte Saint-Norbert, à laquelle sont présents :

Monsieur le Maire	Guy Paradis
Mesdames les conseillères	Jacynthe Leduc Lise L'Heureux Annie Boucher
Monsieur le conseiller	Jocelyn Denis Claude Thouin

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Guy Paradis.

Est aussi présente, madame Lucie Poulette, Directrice générale, secrétaire/trésorière.

### **1.- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE :**

Le maire débute la séance par un mot de bienvenue, la séance est ouverte à 20h00.

### **2.- (15-11-183) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

Il est proposé par madame Jacynthe Leduc;  
Appuyé par madame Annie Boucher;  
Le maire demande le vote,

Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant;

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2015 extraordinaires du 26 octobre 2015
4. Conciliation bancaire au 31 octobre 2015
5. Comptes à approuver et à payer
6. Adoption Règlement 383-1-2015 modifiant le règlement administratif # 135
7. Rapport de la situation financière 2015 – Discours du maire
8. Intérim au poste de directeur général/ secrétaire trésorière
9. Séance extraordinaire budget = 17 décembre 2015
10. Église
  - a. Résultat spectacle Hommage à Jean-Pierre Ferland
  - b. Résultat Super Party d'Huîtres *Gérard Denis*
11. Renouvellement du mandat du procureur de la municipalité à la cour municipale 2016
12. Renouvellement du mandat du procureur de la municipalité 2016
13. Garde du chalet et du Centre internet
14. Nouvel horaire temporaire
15. Fermeture du bureau période des fêtes : 23 décembre au 3 janvier 2016
16. Divers
  - Remerciements Cercle des Fermières
  - Demande du Cercle des Fermières de Saint-Norbert pour dépouillement d'arbre de Noël, Cercle des fermières
17. Période de questions
18. Clôture de la séance

### **3.- (15-11-184) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2015 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 OCTOBRE 2015:**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2015 et de la séance extraordinaire du 26 octobre 2015 que les décisions

qui y sont inscrites sont conformes et qu'également les membres du conseil déclarent avoir lu lesdits procès-verbaux et que sa lecture en est exemptée;

**POUR CES MOTIFS;**

Il est proposé par monsieur Jocelyn Denis;  
Appuyé par madame Lise L'Heureux;  
Le maire demande le vote,

**RÉSOLU à l'unanimité :**

Que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 octobre 2015 et de la séance extraordinaire du 26 octobre 2015 soient approuvés.

**4.- CONCILIATION BANCAIRE :**

Le dépôt de la conciliation bancaire au 31 octobre 2015 pour un solde de 578 091.53 \$ dont 2 764.61 \$ dans le compte de l'église.

**5.- (15-11-185) COMPTES À APPROUVER ET À PAYER:**

Une liste des comptes à approuver et à payer a été fournie à tous les membres du conseil avant la séance, cette liste est disponible pour consultation au bureau et les membres du conseil en dispensent la transcription au présent procès-verbal;

**EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS;**

Il est proposé par monsieur Claude Thouin;  
Appuyé par monsieur Jocelyn Denis;  
Le maire demande le vote,

**RÉSOLU à l'unanimité :**

D'approuver les dépenses totalisant : 92 830.17 \$ que toutes les dépenses qui n'auront pas été autorisées par le directeur général ou accompagnées d'un bon de commande ne seront pas acceptées, considérant qu'il y a eu des dépenses faites par un bénévole sans autorisation écrite ou accompagnées de bon de commande.

Se détaillant comme suit :

Salaires et avantages sociaux :	17 637.53 \$
Comptes prélevés automatiquement	1 347.51 \$
Autres dépenses :	73 845.12 \$

**6.- (15-11-186) ADOPTION RÈGLEMENT 383-1-2015 MODIFIANT DU RÈGLEMENT ADMINISTRATIF # 135:**



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT

*Municipalité  
de St-Norbert*

**RÈGLEMENT 383-1-2015 MODIFIANT AU RÈGLEMENT  
MUNICIPAL NO 135 INTITULÉ RÈGLEMENT ADMINISTRATIF**

**CONSIDÉRANT** que le conseil désire amender le règlement administratif numéro 135;

**CONSIDÉRANT** que les pouvoirs conférés à la municipalité de Saint-Norbert par les dispositions du paragraphe 4.1 de l'article 113 et les suivants de la loi de l'aménagement et de l'urbanisme;

## EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par monsieur Jocelyn Denis;  
Appuyé par madame Lise L'Heureux;  
Le maire demande le vote

### **RÉSOLU à L'unanimité**

Que le règlement portant le numéro 383-1-2015, soit adopté pour valoir à toutes fins que de droit, et ledit conseil ordonne, statue et décrète ce qui suit :

**Article 1** Le but du présent règlement est la modification du tarif des permis et certificats pour les installations sanitaires.

**Article 2** L'alinéa correspondant à «Installation d'une fosse septique \$75.00» se trouvant à l'article 3.2.2 du règlement administratif no 135 intitulé : « Règlement administratif no 135 » est remplacé par l'alinéa suivant :

- Installation sanitaire \$25.00

**Article 3** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Guy Paradis, Maire

Lucie Poulette, Directrice générale secrétaire-trésorière

## 7.- (15-11-187) RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE 2015 – DISCOURS DU MAIRE:

**CONSIDÉRANT** que quatre semaines avant l'adoption du prochain budget, le maire doit présenter la situation financière de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** que ces chiffres concernent l'année financière 2015;

**CONSIDÉRANT** que les chiffres présentés seront vérifiés par un comptable à la fin de l'année;

**CONSIDÉRANT** que conformément au code municipal, ce document sera transmis à tous nos citoyens par le biais du journal « Le Norbertois »;

## EN CONSÉQUENCE

il est proposé par monsieur Jocelyn Denis;  
appuyé par madame Annie Boucher;  
le maire demande le vote

### **RÉSOLU à l'unanimité**

D'accepter le dépôt du document par monsieur le maire Guy Paradis de la situation financière de la municipalité pour l'année se terminant le 31 décembre 2015.

## 8.- (15-11-188) INTÉRIM AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL/SECRÉTAIRE TRÉSORIER:

**CONSIDÉRANT** que la directrice générale quitte ses fonctions le 12 novembre prochain;

**CONSIDÉRANT** que nous sommes en période d'entrevue pour le poste de directeur général/secrétaire-trésorier;

**CONSIDÉRANT** que nous devons assurer un intérim entre le départ de madame Lucie Poulette et l'arrivée du nouveau directeur général/secrétaire-trésorier;

## EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Lise L'Heureux;  
Appuyé par monsieur Claude Thouin;  
Le maire demande le vote

**ET RÉSOLU à l'unanimité**

De procéder à l'engagement temporaire de madame Lorraine Gamelin pour effectuer l'intérim au poste de directeur général/secrétaire trésorier selon les tarifs établis avec le maire, 3 jours par semaine à partir du 16 novembre 2015. Que madame Lorraine Gamelin aura tous les pouvoirs que détient le poste de Directeur général secrétaire/trésorier; signer tous les documents pour et au nom de la municipalité ainsi que signer tous les retraits, transferts et chèques dans les comptes de la Caisse Desjardins de D'Autray.

**9- SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2015 :**

La directrice générale convoque les membres du conseil pour une séance extraordinaire pour adopter le budget 2016 jeudi le 17 décembre 2015 à 19h00

**10.- DOSSIER ÉGLISE :**

**- Résultat du spectacle Hommage à Jean-Pierre Ferland**

*Monsieur le maire donne le résultat du Spectacle Hommage à Jean-Pierre Ferland 17 431.37\$ ont été amassé lors de cet événement, il remercie tous les bénévoles, les participants et les commanditaires à cet événement.*

**- Résultat du Super Party d'Huîtres Gérard Denis**

*Monsieur Jocelyn Denis, remercie tous les bénévoles, ses confrères au conseil pour leur aide, monsieur Alain Majeau et madame Guylaine Bastien pour leur aide et dévoile qu'une somme de plus de 10 000.00 sera remis à la municipalité de Saint-Norbert pour les travaux de conversion de l'église ne salle multifonctionnelle. Les gens présents dans la salle offre leurs félicitations à toute cette organisation*

**11.- (15-11-189) RENOUELEMENT DU MANDAT DU  
PROCUREUR DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA  
COUR MUNICIPALE:**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a mandaté le cabinet Bélanger Sauvé pour les services de procureurs devant la cour municipale de la MRC de D'Autray pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016;

**CONSIDÉRANT** que le cabinet Bélanger Sauvé offre de renouveler le mandat pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 et ce, sans augmentation, aux mêmes termes et conditions qui prévalaient jusqu'alors;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité considère avantageuse ladite offre de service et est satisfaite des services rendus;

**EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS;**

Il est proposé par madame Annie Boucher;  
Appuyé par madame Jacynthe Leduc;  
Le maire demande le vote

**RÉSOLU à l'unanimité,**

Que la municipalité mandate le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette pour la représenter devant la cour municipale de la MRC de D'Autray selon les termes de l'offre de service pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016, laquelle comprend les éléments suivants;

- Toutes les communications téléphoniques avec les élus et officiers de la municipalité relativement aux plaintes pénales, à l'émission des constats d'infraction et à leur gestion devant la Cour municipale de la

MRC, incluant les contacts téléphoniques avec la greffière et les autres officiers de la Cour municipale;

- La réception et la vérification des projets d'avis d'infraction, de contrats d'infraction et de rapports de constats d'infraction et de rapports d'inspection, relatifs au traitement d'une plainte pénale devant la Cour municipale de la MRC;
- Toutes les vocations devant la Cour municipale, que qu'en soit le nombre en cours d'année;
- Toutes les démarches relatives à l'assignation des témoins lorsque cela s'avérera nécessaire;
- Les entrevues avec les témoins et les officiers de la Municipalité préalablement à la présentation d'une preuve en Cour municipale;
- Toutes rencontres avec les élus, à la demande de ceux-ci, relativement à la gestion des dossiers de plaintes pénales de la Municipalité auprès de la Cour municipale de la MRC;
- Le tout pour un montant global et forfaitaire de 1 200.00\$ plus taxes et déboursés pour la période susmentionnée.

**12.- (15-11-190) RENOUVELLEMENT DU PROCUREUR DE LA MUNICIPALITÉ :**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité souhaite adhérer à l'entente de service forfaitaire proposée par Me Denis Beaupré du cabinet Bélanger Sauvé de Joliette en date du 1<sup>er</sup> janvier 2016;

**CONSIDÉRANT** que cette proposition fait état des services juridiques suivants, mis à la disposition de la municipalité, moyennant une charge mensuelle forfaitaire fixe de 350.00\$ plus taxes et déboursés;

- Les communications téléphoniques avec la municipalité, qu'il s'agisse du maire, du maire suppléant, ou de la directrice général et adjointe, du directeur de l'aménagement du territoire, du directeur de la voirie et de l'inspecteur en bâtiment et ce, dans quelque dossier que ce soit impliquant la municipalité, qu'il s'agisse du dossier général ou des dossiers spécifiques;
- Toute opinion verbale fournie par l'un des avocats du cabinet, dans les domaines courants, qui n'impliquent pas la recherche ou l'analyse de documents ou de dispositions légales ou jurisprudences particulières;
- La préparation du rapport annuel auprès de vos vérificateurs, en conformité avec les dispositions du Code municipal et la pratique établie entre l'Ordre des comptables agréés et le Barreau du Québec;
- Le support légal requis par le personnel de la municipalité en période électorale ou référendaire, incluant l'accès à un avocat du bureau à l'occasion de la journée du vote par anticipation, du vote itinérant et lors de la tenue du scrutin (ou du registre);
- Tout autre service mineur dans le domaine juridique suivant la pratique habituelle qui existe dans le cadre d'une entente de ce type forfaitaire, tel que référence à des documents ou informations relatives à des points sur lesquels nous croyons qu'il y a intérêt à attirer l'attention de la municipalité, incluant la transmission de certains textes, lorsqu'ils sont disponibles.

**CONSIDÉRANT** qu'il appert que cette proposition est avantageuse pour la municipalité;

**CONSIDÉRANT** que le directeur général atteste que les crédits nécessaires sont disponibles à même le fond général de la municipalité.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Lise L'Heureux,  
Appuyé par monsieur Jocelyn Denis;  
Le maire demande le vote

**RÉSOLU à l'unanimité,**

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;  
Que la municipalité retienne la proposition de service de Me Denis Beaupré du cabinet Bélanger Sauvé de Joliette relativement à l'entente de type forfaitaire mensuel, telle que décrite dans l'offre et ce du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, le tout pour un montant de 350.00\$ par mois.

**13.- (15-11-191) GARDE DU CHALET ET DU CENTRE INTERNET :**

**CONSIDÉRANT** que nous avons été très satisfaits par le service offert par Madame Stéphany Poirier et monsieur Alain S. de Carufel;

**CONSIDÉRANT** qu'ils sont disponibles pour effectuer la garde du chalet et du CACI et aider notre employé municipal à la fabrication de la glace et ce au même tarif que L'année 2013-2014 et 2014-2015.

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé madame Jacynthe Leduc;  
Appuyé par monsieur Claude Thouin;  
Le maire demande le vote

**Résolu à l'unanimité**

De donner la garde du chalet et du Centre internet à madame Stéphany Poirier et monsieur Alain S. De Carufel et que celui-pour donner un coup de main à l'entretien de la glace à notre employé et ce au même tarif que l'année dernière.

**14.- (15-11-192) NOUVEL HORAIRE TEMPORAIRE :**

**CONSIDÉRANT** que la directrice générale par intérim travaillera que 3 jours;

**CONSIDÉRANT** que l'employée de bureau ne désire pas terminer plus tard que 16h30;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par monsieur Claude Thouin;  
Appuyé par monsieur Jocelyn Denis;  
Le maire demande le vote

**ET RÉSOLU**

De modifier temporairement les heures d'ouverture du bureau de 9 h00 à midi et de 13h00 à 16h30. Dès janvier 2016 l'horaire régulier sera rétabli.

**15.- (15-11-193) FERMETURE DU BUREAU – PÉRIODE DES FÊTES**

**CONSIDÉRANT** que le bureau est fermé durant la période des fêtes;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par monsieur Jocelyn Denis;  
Appuyé par madame Annie Boucher;  
Le maire demande le vote

**ET RÉSOLU à l'unanimité**

De fermer le bureau municipal du 23 décembre 2015 au 3 janvier 2016.

**16.- DIVERS :**

- ✓ Remerciements du Cercle des Fermières de St-Norbert pour l'aide financière de la Municipalité.
- ✓ Demande du Cercle des Fermières de St-Norbert pour le dépouillement d'arbre de Noël

**(15-11-194)**

Il est proposé par madame Jacynthe Leduc;  
Appuyé par madame Lise L'Heureux;  
Le maire demande le vote

**ET RÉSOLU à l'unanimité**

De remettre la somme de 400.00\$ au Cercle de Fermières de St-Norbert pour l'achat de cadeaux aux enfants norbertois pour l'activité municipale du dépouillement d'arbre de Noël.

**17.- PÉRIODE DE QUESTIONS :**

*Monsieur le maire répond à quelques questions des citoyens présents.*

**Monsieur Jean-François Chaussé demande la permission de fermer le fossé entre la rue Laporte et son terrain. Monsieur le maire informe Monsieur Chaussé qu'il va prendre les informations nécessaires afin de lui donner une réponse.**

*Monsieur le maire remercie Madame Lucie Poulette pour les années de travail au service de la municipalité.*

**18.- (15-11-195) CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE:**

L'Ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Jocelyn Denis;  
Appuyé par madame Annie Boucher;

**RÉSOLU à l'unanimité :**

De clore et de lever la séance 20 H 35 m

Guy Paradis  
Maire

Lucie Poulette  
Directrice générale  
Secrétaire/trésorière